



Vegaplan : les agriculteurs font un sacré bon boulot !

Le 7 juin dernier, les Administrateurs de Vegaplan se sont réunis dans l'exploitation agricole de la famille Van Puymbrouck à Tourinnes-Saint Lambert, à l'occasion de la présentation du dossier de Vegaplan consacré à la sécurité alimentaire. En effet, Vegaplan publie chaque année un dossier thématique qui consiste à analyser les résultats des efforts fournis par les agriculteurs dans un certain domaine. L'an passé, il s'agissait de la durabilité; cette année, Vegaplan s'est penché sur les résultats en matière de sécurité alimentaire.



Le phyto bac de l'exploitation

La sécurité alimentaire et la traçabilité des produits sont des éléments essentiels de la production agricole. Ils sont à la base de l'obligation d'autocontrôle imposée aux agriculteurs. Vous le savez mieux que quiconque, les agriculteurs sont en effet tenus de contrôler leur propre exploitation afin de garantir la sécurité alimentaire, la traçabilité et la qualité des produits. Pour effectuer cet autocontrôle, les agriculteurs peuvent utiliser le «guide sectoriel», qui a été rédigé en concertation avec les divers secteurs concernés et qui reprend toutes les obligations à respecter.

Quant au Standard Vegaplan (anciennement dénommé « standard GIQF »), ce cahier des charges qui garantit la qualité des produits primaires végétaux, il reprend intégralement le Guide sectoriel, c'est-à-dire les exigences légales imposées dans le cadre de l'autocontrôle, et y ajoute une série d'exigences extralégales, qui ont été décidées en concertation entre les organisations agricoles et les représentants des acheteurs de produits végétaux. Le respect de ces exigences

légales et des prescriptions extra-légales permet à la fois de rassurer pleinement nos concitoyens sur la qualité de l'alimentation qui leur est fournie, mais il est aussi un argument capital à l'heure de commercialiser sa production.

Dossier « Sécurité alimentaire »

Ce rapport propose une analyse de toutes les exigences (légales et extralégales) du Standard Vegaplan qui concernent la sécurité alimentaire. Celles-ci peuvent être classées en trois volets en fonction de la thématique dans laquelle elles s'inscrivent : la qualité, la traçabilité et la «notification obligatoire» (il s'agit des obligations de notifications à l'AFSCA).

Pour chacune de ces exigences, Vegaplan a vérifié les résultats des agriculteurs sur la base des check-listes établies au cours des audits Vegaplan. Cette analyse porte sur plus de 18.000 check-listes, établies au cours des audits réalisés au cours de ces trois dernières années.

Il ressort de cet exercice que les résultats obtenus par les agriculteurs certifiés Vegaplan en matière de sécurité alimentaire sont excellents ! Plus précisément, les exigences vérifiées lors des audits étaient conformes à plus de 90%. Qui plus est, ce résultat s'est révélé identique pour tous les types d'exigences, quelle que soit leur source (légale ou extra-légale) et quel que soit leur niveau d'appréciation (niveau 1: obligatoires, niveau 2: obligatoire à 70%, niveau 3: recommandations).

La sécurité alimentaire en pratique

A l'issue de la présentation du rapport thématique de Vegaplan, les participants ont été conviés par Jean-Pierre Van Puymbrouck (membre du Comité Directeur Syndical de la FWA) à visiter son exploitation familiale. Ses principales productions sont les pommes de terre, la chicorée, le blé et l'orge. Le fil conducteur de la visite était d'examiner de quelle façon



Un dispositif qui permet de créer des micro-digues entre les buttes de pommes de terre afin de réduire les problèmes d'érosion et éviter les coulées de boue

la sécurité alimentaire est assurée et ce que cela signifie en pratique pour les producteurs. Jean-Pierre Van Puymbrouck, copropriétaire de l'exploitation et lui-même administrateur de Vegaplan, a déclaré: «Mon exploitation est certifiée Vegaplan depuis 10 ans. Cette certification offre de nombreux avantages. D'abord, le cahier des charges regroupe les exigences des différents acheteurs. Ensuite, la certification de l'ensemble des cultures donne droit à une réduction sur la contribution annuelle à l'AFSCA, ce qui compense

en grande partie les frais d'audits. Quant aux exigences elles-mêmes, elles sont parfaitement réalisables et s'inscrivent tout naturellement dans le cadre d'une bonne gestion d'exploitation».

Lors de la visite de son exploitation, Jean-Pierre nous a montré divers sites où il a pu illustrer clairement comment, dans sa pratique professionnelle quotidienne, il s'efforce de répondre aux exigences de Vegaplan. Local phyto impeccablement rangé et sécurisé, pulvérisateur dûment contrôlé, dispositif de création de micro-digues entre les buttes pour éviter l'érosion en champ de pommes de terre, local hydrocarbure hyper sécurisé afin d'éviter tout risque de pollution, stockage des pommes de terre réfléché pour préserver une température idéale et stable afin d'assurer une qualité parfaite des tubercules, conservation scrupuleuse de tous les documents relatifs aux traitements des cultures, aux achats... Bref, une exploitation familiale gérée avec soin, avec

une attention particulière qu'il faut saluer, aux relations avec le voisinage.

Les représentants de la presse présents sur place ont eu l'occasion de percevoir pleinement les efforts réalisés par les agriculteurs pour atteindre les standards de qualité exceptionnels que nous connaissons chez nous.

Le rapport «sécurité alimentaire» complet est disponible sur le site web de Vegaplan à la page suivante www.vegaplan.be/fr/node/1822

Haies: taille interdite d'avril à juillet!

La période pendant laquelle il est interdit aux agriculteurs de tailler haies et arbres vient d'être portée à 4 mois: du 1er avril au 31 juillet. Bien que cette décision ne soit pas sans impact, la FWA n'a guère été concertée à ce propos.



La Région Wallonne a décidé d'allonger la période d'interdiction de la taille des haies par les agriculteurs. Ce sera dorénavant du 1er avril au 31 juillet.

Il était jusqu'ici interdit aux agriculteurs – mais pas aux particuliers – de tailler leurs haies et leurs arbres entre le 15 avril et le 30 juin. Le but de cette mesure est de favoriser la nidification et la reproduction des oiseaux.

Sur proposition du Ministre René Collin, le Gouvernement wallon vient cependant d'entériner

l'allongement de cette période d'interdiction qui s'étend désormais du 1er avril au 31 juillet.

Si les agriculteurs sont conscients de leur rôle dans la sauvegarde et la protection de notre biodiversité, il est toutefois hautement regrettable que l'adoption d'une telle mesure n'ait pas donné lieu à une vraie concertation préalable avec le secteur. Certes, il y a bien eu une «concertation» écrite. La FWA n'a d'ailleurs pas manqué d'adresser ses remarques (dont il n'a nullement été tenu compte) et ses questions (restées sans réponse). Par contre, pas de véritable discussion sur le fond alors que la décision n'est pas sans conséquence.

Nous ne manquerons donc pas de revenir plus en détail sur cette décision, dès que nous aurons eu l'occasion d'en mesurer l'impact.

On ne manquera par ailleurs pas de s'étonner que cette décision tombe alors qu'un appel à projets «110 km haies», porté par l'asbl Natagrivival, vise à inciter les agriculteurs à planter davantage de haies dans leur bâti agricole.

Pas certain que l'allongement de la période d'interdiction de taille soit le meilleur des incitants pour les éventuels candidats à la plantation de haies...

Fait pour vous par le Service d'Etudes

- 2/6/6** Huldemberg-Bayer-Phytos et abeilles
Gembloux-assemblée études d'incidences
Namur-ASBI chaire-présentation
de la filière et perspectives
Gembloux-pôle environnement-études d'incidences
Bruxelles-Réforme de l'AFSCA
Bruxelles-GT IBR/BVD
- 2/6/6** Rochefort-CCN 2000 Dimant-plans de gestion N2000-clôtures de berges
Namur-RTBF-tribune Opinions
Bruxelles-IPES Food
- 2/6/6** Gembloux-Valbiom-midi de la biomasse
Bruxelles-Task-force tuberculose
Gembloux-CA de l'CP BBB
Gosselies-Wagrain-Copj D'avenir
Ciney-AWE-GP/OP
Bruxelles-SPF-60 ans du comité d'agrégation
Bruxelles-SPF Economie-Agrément des sociétés agricoles
Marcinelle-entregistrement Opinion FWA
Tournai-IDETA-projet Biomeh
Hargimont-FWA/FEDILEX-carrières biodiversité
Beez-Requasud-conférence débat sur la base de données centralisée Bouge-Rôle environnement-présentation du rapport Etat de l'environnement
Leuven-Boerenbond-AF-Propositions CBL
Leuven-Boerenbond-CNIL-propositions CBL
- 2/6/6** Beez-SPW-rapport
Leuze-commission viande- prix des pulpes
- 2/6/6** Namur-inauguration semaine bio
Namur-Pôle environnement-GT état de
- 2/6/6** l'environnement wallon
Gembloux-FWA-Journée bio
Wavre-Crean-coopérative des éleveurs de Wallonie-perspectives et pistes de salut en élevage
Halle-assemblée générale Phytofar
Gembloux-assemblée sectorielle porcs-peste porcine
Namur-Cabinet R. Collin-révision MAE 2019
- 2/6/6** Bruxelles-Cabinet K. Geens-réforme du code des sociétés (sociétés agricoles)
Namur-Cabinet C. Di Antonio-Codt-débioement
Bruxelles-comité de pilotage concertation chaîne
La Roche-DNF-Natura 2000-pâturage
Gembloux-FWA-commission Structures & Environnement
Rochefort-rencontre Lancliers
Bruxelles-Copa-POCC-PAC et développement rural
Gembloux-Codipian/Vegaplan-CA et AG
Namur-Cabinet R. Collin-concertation calamités
Bruxelles-Fonds de la santé-GT bovins
Bruxelles-Cabinet D. Ducarme-problématique 'tir au pré'+réforme Afisca
Bruxelles-Science Chaires Biomass Energy-conférence bioénergie
Messancy-coopérative des éleveurs de Wallonie-rencontre Cora
Namur-DGO3-comité de concertation bio
Court-Saint-Etienne-CBL-assemblée générale 2018
Bruxelles-Coceral
Gembloux-Convention FWA/Fedilex